



ING Crédit de Caisse

L'ING Crédit de Caisse est une facilité de caisse de minimum 250.000 euros qui est liée à votre Compte à vue ING. Ainsi, vous aurez toujours de l'argent disponible pour combler les déficits temporaires de votre budget.

Quand est-ce intéressant d'opter pour un ING Crédit de Caisse ?

Exemple : votre entreprise rencontre régulièrement des périodes avec plus de dépenses que de revenus. L'ING Crédit de Caisse vous permet de payer vos fournisseurs ou prestataires de services simplement en effectuant des virements de votre compte courant. Le crédit se rembourse automatiquement à partir du moment où votre compte est suffisamment approvisionné.

En résumé

- Facilité de caisse liée à votre Compte à vue ING de **250.000 euros au minimum**.
- Disponible en euro et dans les devises les plus courantes.
- Toujours **disponible directement** sur votre compte à vue.
- Cette facilité de caisse a une **durée illimitée**.
- Vous **remboursez partiellement ou entièrement à votre propre rythme**.
- Vous payez des **intérêts uniquement sur les montants que vous utilisez réellement**. ING calcule ces intérêts sur une base trimestrielle et les débite automatiquement de votre compte à vue.
- Les intérêts sont **déductibles fiscalement** comme frais professionnels.
- Le remboursement se fait automatiquement en fonction des fonds disponibles sur votre compte.

Frais

Vous payez des frais d'étude uniques et un droit de dossier trimestriel, ainsi qu'une provision calculée sur l'ouverture du crédit.

Dans certains cas, vous pouvez bénéficier de subsides. Pour plus d'informations à ce sujet, surfez sur ing.be/subsides

Intéressé(e) ? Besoin de conseils ? Contactez votre interlocuteur ING ou surfez sur ing.be/businesscredit pour plus d'informations à propos de nos crédits professionnels.

Si vous avez des plaintes, vous pouvez les adresser à l'Ombudsfin: North Gate II Boulevard du Roi Albert II, n° 8 bte. 2, 1000 Bruxelles, Tél. : +32 2 545 77 70 Fax : +32 2 545 77 79 E-mail : Ombudsman@ombudsfin.be

ING Belgique SA – Banque/Prêteur – Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA: BE 0403.200.393 – BIC: BBRUBEBB – IBAN: BE45 3109 1560 2789 – www.ing.be – Contactez-nous via ing.be/contact – Courtier en assurances, inscrit à la FSMA sous le numéro 0403.200.393. Éditeur responsable : Philippe Wallez – Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles – 712470 – 04/2021.